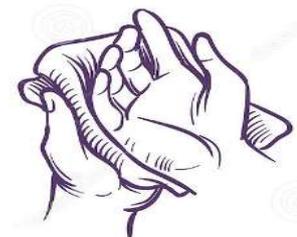


BIOMA ANTISEPTIQUE

SAVON ANTISEPTIQUE DES MAINS



BIOMA savon liquide antiseptique pour le nettoyage et la désinfection des mains.

Produit biocide destiné à l'hygiène humaine (Groupe 1 – TP1 – Directive 98/8/CE).

BIOMA est un **savon liquide désinfectant** destiné au traitement hygiénique des mains saines par lavage. La formulation de BIOMA savon antiseptique permet un lavage efficace tout en douceur.

C'est une solution prête à l'emploi, convenable à tout usage fréquent.

ACTIVITE MICROBIOLOGIQUE :

- ⌘ **Activité bactéricide**
NF EN 1040 en 5min.
- ⌘ **Activité levuricide**
NF EN 1275 en 5min.
- ⌘ **Activité virucide**
NF EN 14476 – HIV en 10min.
- ⌘ **Traitement hygiénique des mains par lavage**
NF EN 1499 en 1min.

SUBSTANCE ACTIVE DESINFECTANTE :

CHLREXIDINE GLUCONATE (N° CAS. 55-56-1) : 20g/l

COMPOSITION :

Eau, sodium lauryl ether sulfate, cocamidopropyl betain, coco diéthanolamine, glycérine, chlorexidine gluconate.

PRODUIT FABRIQUE PAR SARAPROC MAROC

DEPOT : 2 avenue Melilia Atlas, Fès – **MAROC**

Tél. /Fax : (212)35 64 42 42/Tél. : (212)35 64 37 60

USINE : 14, Quartier Industriel Sidi Brahim –Fès

Tél : 05 35 96 04 59 **Fax :** 05 35 64 37 60

CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUE :

Aspect	: Liquide visqueux
Couleur	: Incolore
Odeur	: Parfum huile essentielle d'eucalyptus
pH pur	: 6,5 ± 0,5
Péremption	: 2 ans
Conservation	: Tenir à l'abri de la lumière et à une température ≥ à 4°C

MODE D'EMPLOI :

Lavage hygiénique des mains (élimination des salissures, réduction ou élimination de la flore transitaire) :

- mouiller les mains ;
- savonner pendant 30-60 secondes avec 2-3 ml du savon ;
- rincer complètement ;
- sécher (par tamponnement).

Usage réservé aux professionnels.

CONDITIONNEMENT :

- ~ Flacon 500 ml avec pompe distributrice
- ~ Bouteille 1 litre
- ~ Bidon 5 litres
- ~ Bidon 30 litres

LEGISLATION ET SECURITE :

Cf. Fiche de Données de Sécurité

Ne pas avaler.

Réservé pour usage externe.

Éviter le contact du produit pur avec les yeux, en cas de projection rincer à l'eau.

Ne pas mélanger avec des produits anioniques ou chlorés

Produit biocide destiné à l'hygiène humaine (Groupe 1 – TP1 – Directive 98/8/CE).

Utiliser les biocides avec précautions. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.